



**MRC DES**  
Collines-de-l'Outaouais

246

DQ8.1

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement  
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Le 6 juin 2007

Gouvernement du Québec  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Madame Renée Poliquin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake**

**Sujet : Questions**

---

Madame,

En réponse à votre lettre du 29 mai dernier par laquelle vous nous demandiez de répondre à quelques questions, vous trouverez ci-dessous les explications apportées par monsieur Patrick Laliberté, responsable de l'environnement et de l'hygiène du milieu.

**Q. 1 : Cette évaluation fournie par le promoteur dans le tableau 2.4 diffère-t-elle de la vôtre? Si c'est le cas, pourriez-vous fournir votre évaluation.**

**R. 1 : Oui**

En 2006, la MRC a acheminé 14 205 tonnes de déchets produites sur son territoire via son poste de transbordement. Ces tonnages incluent le volet ICI. À ce chapitre, seules les municipalités de Chelsea et Cantley ont des collectes particulières pour les ICI, les autres municipalités incluent ceux-ci dans la collecte résidentielle (voir tableau ci-dessous). En 2006, le poste de transbordement avait deux clients privés d'importance soit Cascades (centre de tri de Chelsea) et Waste Management (collecte des déchets du parc de la Gatineau).

**Tableau : Tonnages enregistrés au poste de transbordement des déchets de la MRC des Collines de l'Outaouais en 2006**

Municipalité	Nbr	Brut (kg)	Tare (kg)	Net (kg)	Net (tonnes)
Ange-Gardien	182	3 771 090	2 436 620	1 334 470	1 334
Cantley	294	6 702 380	4 325 000	2 377 380	2 377
Cantley commercial	82	1 481 320	1 288 850	192 470	192
Total Cantley	376	8 183 700	5 613 850	2 569 850	2 570
Chelsea	203	4 251 240	2 632 410	1 618 830	1 619
Chelsea commercial	134	2 387 410	1 900 890	486 520	487
Total Chelsea	337	6 638 650	4 533 300	2 105 350	2 105
La Pêche	528	9 575 590	6 645 530	2 930 060	2 930
Pontiac	176	3 937 640	2 415 060	1 522 580	1 523
Val-des-Monts	429	10 386 910	6 813 430	3 573 480	3 573
<b>Total annuel</b>	<b>2028</b>	<b>42 493 580</b>	<b>28 457 790</b>	<b>14 035 790</b>	<b>14 036</b>

Clients privés	Nbr	Brut (kg)	Tare (kg)	Net (kg)	Net (tonnes)
Cascade	10	359 810	161 050	198 760	199
Waste Management	9	215 410	145 570	69 840	70
<b>Total annuel</b>	<b>151</b>				<b>169</b>

<b>Total annuel</b>	<b>2179</b>				<b>14 205</b>
---------------------	-------------	--	--	--	---------------

À ces tonnages, on doit ajouter ceux de Pontiac et de Notre-Dame-de-la-Salette. Pontiac les déchets équivalent à 2000 habitants à son dépôt en tranchée et Notre-Dame-de-la-Salette envoie tous ses déchets à son dépôt en tranchée. Aucune mesure précise n'est disponible à cet effet mais, on évalue généralement les déchets allant dans les dépôts en tranchée à environ 1600 t. pour Pontiac et 300 t. pour Notre-Dame-de-la-Salette.

Ce qui donne un total de  $14\,205 + 1600 + 300 = 16\,105$  t./an (ICI et résidentielle) à éliminer.

**Q. 2 : Une partie de ces matières pourrait-elle aboutir aux lieux d'enfouissement de Cantley ou de Perkins ? Si c'est le cas, préciser les quantités par Secteur (résidentiel, ICI et CRD).**

**R. 2 :** Oui.

Les tonnages du secteur CRD sont très peu documentés. Ils sont généralement éliminés aux DMS de Cantley et de Perkins qui n'ont pas de système de pesée. Il est généralement reconnu que les résidus CRD sont de l'ordre de 25 % du total des matières à éliminer. Le secteur de la construction étant très important dans notre MRC, il convient d'évaluer ce pourcentage à la hausse à environ 30 %. On peut donc supposer que 7000 t. de déchets CRD doivent être éliminés dans ces deux lieux par an.

Les 3 secteurs combinés sont donc de l'ordre de 23 000 t. actuellement (voir tableau ci-dessus).

**Q. 3 :** Cette quantité vous apparaît-elle réaliste (dans l'hypothèse où la MRC aurait recours au LET proposé à Danford Lake) ? Sinon, pourriez-vous fournir votre évaluation de ce que serait le tonnage annuel maximal à acheminer.

**R. 3 :** La MRC n'a la gestion que des tonnages ICI et résidentiels. Les contrats que nous pourrions donner éventuellement à un exploitant de site d'enfouissement se limitent actuellement à 16 105 t./an

Il est à noter que ces tonnages sont en diminution constante depuis quelques années malgré une forte hausse de la population (près de 1500 âmes l'an dernier). En effet, la MRC a éliminé 1000 t. de moins en 2006 par rapport à 2005. De plus, en 2006, la municipalité de Pontiac est passée de l'apport volontaire à la collecte à 2 voies avec bacs roulants et Cantley est passé des petits bacs de 64 litres aux bacs roulants. La MRC est confiante que ces changements contribueront à maintenir la réduction des tonnages à éliminer.

Si des renseignements supplémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Madame Pollquin, nos salutations distinguées.

*Joanne Chantigny*

Patrick Laliberté, M.Env.  
Responsable de l'Environnement  
et de l'Hygiène du milieu  
MRC des Collines-de-l'Outaouais  
Téléphone : 827-0516, poste 2250  
Courriel : [plaliberte@mrcdescollines.com](mailto:plaliberte@mrcdescollines.com)

*pour*

/jc